



L'accès aux données de santé d'un citoyen européen grâce à MaSanté@UE

AGENCE
eSanté
LUXEMBOURG

Agence nationale
des informations partagées
dans le domaine de la santé

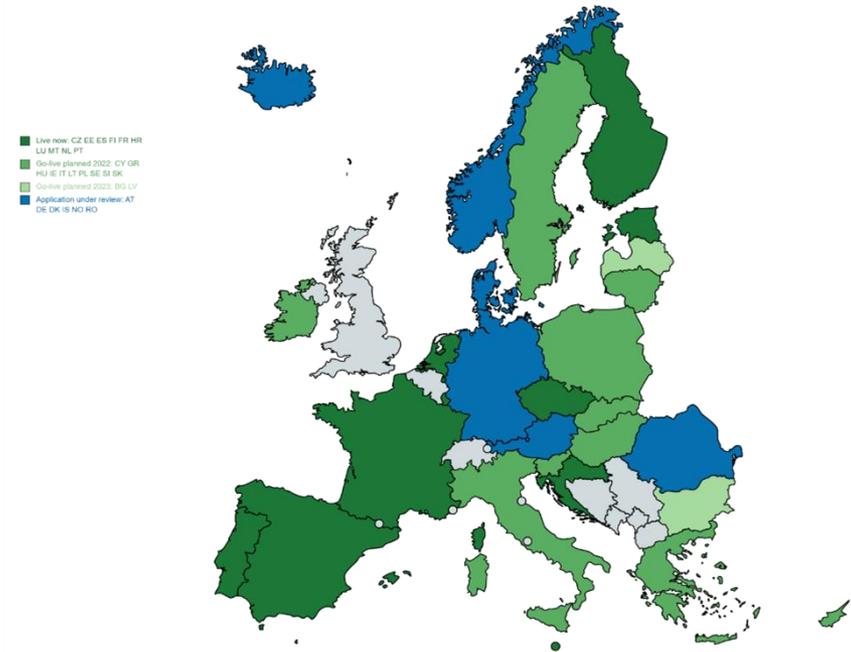


Ma santé @ UE

Infrastructure de services numériques dans le domaine de la santé en ligne
Un service fourni par l'Union européenne

MaSanté@UE , c'est quoi ?

- MaSanté@UE est une infrastructure sécurisée reliant les Points de Contact Nationaux pour la e-santé (*NCPeH-National Contact Point for eHealth*) au sein de l'Europe.
- Elle permet l'échange électronique transfrontalier sécurisé de données de santé d'un patient, sous forme de documents type tels que le Résumé Patient (*Patient Summary*) ou la Prescription électronique (*ePrescription*).
- Pour recevoir les données de santé d'un citoyen européen, le professionnel de santé n'a qu'à se connecter au NCPeH de son pays et faire les démarches nécessaires pour accéder aux services MaSanté@UE.



Déploiement progressif au sein de l'UE

ePrescription



W1
2018-2019

W2
2019-2020

W3
2020-2021

W4
2021-2022

W5
2022-2023

W6
2023-2024

W7
2024-2025

W8
2025-2026



Patient Summary
Résumé patient

D'autres services suivront : documents cliniques originaux, imagerie médicale et rapports y afférents, résultats d'analyse biologique, lettres de sortie

Les délais sont indicatifs et susceptibles de changer.

Les avantages

Le résumé patient échangé

- contient les informations de santé essentielles du patient (allergies, intolérances, antécédents chirurgicaux, dispositifs médicaux et implants, schéma thérapeutique,...), ce qui permet au médecin étranger de dispenser des soins adaptés au mieux à l'état de santé du patient.
- est fourni dans deux formats et dans 2 langues:
 - en format pdf : il s'agit du document original, émis dans la langue véhiculaire du pays de provenance du patient
 - en format HTML (structuré) : il s'agit de la traduction du document original dans la langue véhiculaire du pays du professionnel de santé – pour le Luxembourg, c'est le français

Cela facilite la compréhension pour le médecin s'il ne maîtrise pas la langue du patient, et enlève ainsi les barrières linguistiques potentielles.

L'envoi électronique d'une ordonnance (ePrescription) prescrite par son médecin dans son pays d'affiliation, permet au citoyen européen de se faire dispenser un médicament par une pharmacie basée dans un autre pays européen.

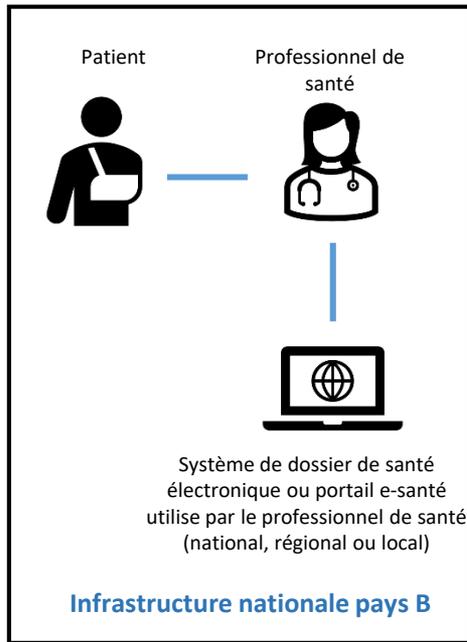
**Les services MaSanté@UE facilitent la continuité des soins sûrs et de qualité,
au-delà des frontières.**

Comment cela fonctionne ?

Tâches partagées entre l'Etat membre et les services centraux mis en place par la Commission européenne

Echange transfrontalier de données de santé, collaboration étroite entre Etats Membres et la CE

Pays B, pays des soins



= le pays où les soins ou médicaments sont dispensés à un patient provenant d'un autre pays européen

Services centraux (CE)
Terminologies, configuration, etc

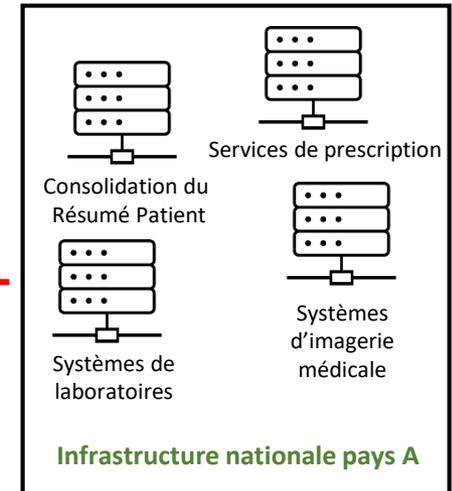
NCPeH-B
Point de contact national pour la e-santé B

Réseau sécurisé TestaNG
transfert de données dans un format convenu entre états membres européens

frontière nationale

NCPeH-A
Point de contact national pour la e-santé A

Pays A, pays d'affiliation



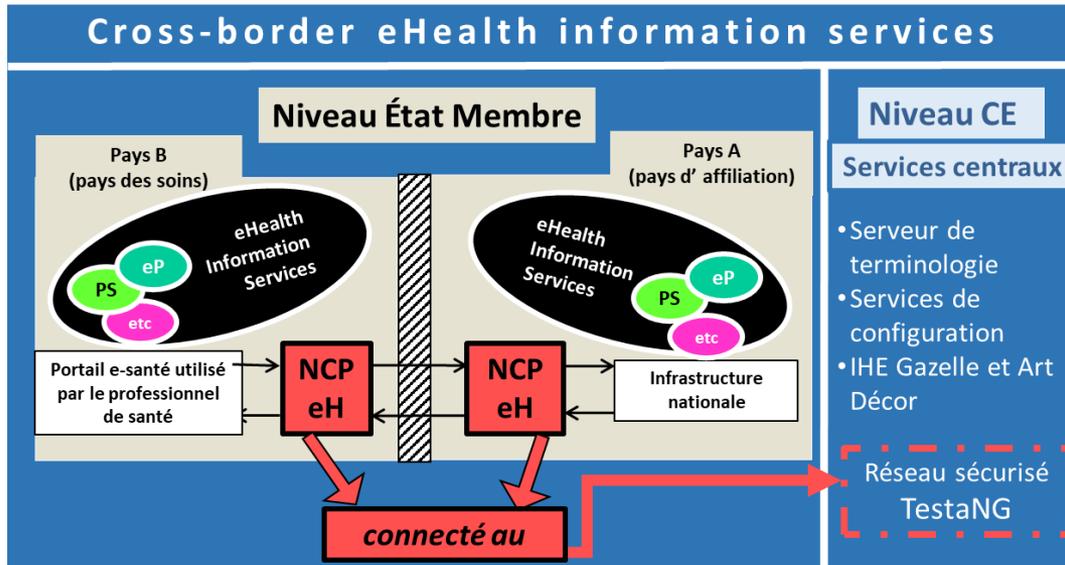
- = le pays
- où sont basées les données de santé d'un patient
 - qui peut identifier le patient de façon univoque
 - qui peut faciliter l'envoi électronique transfrontalier de données de santé via son NCPeH

Un NCPeH = un portail technique hautement sécurisé qui facilite l'échange transfrontalier d'un resumé patient et d'une prescription électronique

Le rôle de l'Agence eSanté :

exploiter le NCPeH
du Luxembourg

Le rôle de l'Agence eSanté



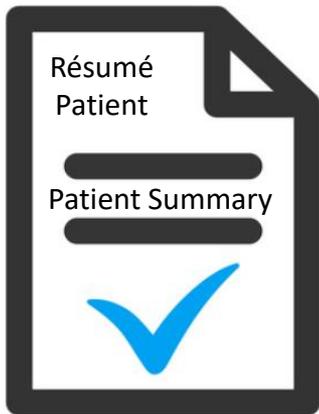
Ceci englobe :

- gestion de tous les aspects relatifs à la mise en opération, à la gestion journalière et à la maintenance du NCPeH, incluant les spécifications techniques du connecteur, faire tous les tests techniques et de sécurité e.a., effectuer toutes les tâches liées à l'audit, activités de communication, etc.
- assurer les services help desk
- faire du reporting (KPI) envers la CE

Assumer la fonction de NCPeH pour le Luxembourg, dans les 2 scénarios (pays A et pays B) par mandat du Ministère de la Santé

3 services prévus au Luxembourg

L'Agence eSanté est tâchée de mettre en œuvre 3 cas d'usage :



Opérationnel depuis juin 2019 : Réception du résumé patient (PS-B)
un médecin luxembourgeois pourra donc demander de recevoir le résumé patient d'un patient étranger en consultation chez lui

Prévu dès début 2023 : Envoi du résumé patient d'un assuré luxembourgeois (PS-A)

l'envoi du résumé patient d'un assuré luxembourgeois au médecin qu'il consulte lors de son voyage à l'étranger

Prévu plus tard (date à définir) : Envoi d'une ePrescription (eP-A)
d'un patient assuré luxembourgeois qui doit se faire dispenser un médicament par une pharmacie basée dans un autre pays européen.



1^{er} service actuellement disponible (PS-B):

un médecin luxembourgeois
demande l'accès au résumé patient
d'un patient étranger en consultation chez lui

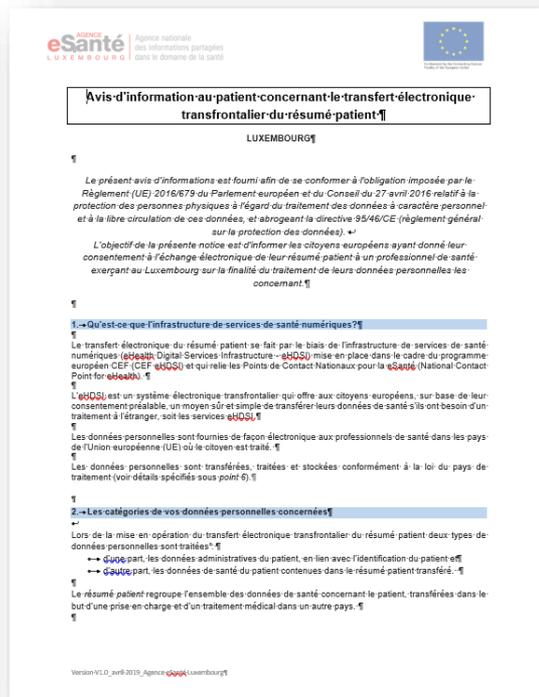
Recevoir le résumé patient

Actuellement les pays européens suivants sont en mesure d'échanger un résumé patient avec le Luxembourg :

- Croatie
- Estonie
- Malte
- Portugal
- République tchèque

Avant de demander l'accès au résumé patient

- Le médecin s'assure que le patient ait donné son consentement pour l'échange électronique transfrontalier (le système le lui renseigne).
- Le médecin met à disposition du patient le document *Avis d'information au Patient* (Patient Information Notice) qui :



- l'informe sur la finalité du traitement des données personnelles le concernant
- est disponible en français, anglais, portugais, croate, estonien, maltais, tchèque, portugais
- est mis à disposition par l'Agence eSanté [ici](#)

Demander de recevoir le résumé patient d'un patient étranger, en quelques clics

1. Le médecin se connecte au portail www.esante.lu avec sa carte Luxtrust. Dans le kiosque des services eSanté, il sélectionne l'application MyHealth@EU.
2. Ensuite, il sélectionne le pays de provenance du patient.
3. Par après, il introduit les éléments d'identité du patient demandés par le système (= en fonction du pays).
4. Le système lui renseigne si le patient a donné son consentement pour l'échange transfrontalier.
5. Le médecin reçoit le résumé patient structuré dans sa langue véhiculaire (= français pour le Luxembourg),
ET le document pdf, dans la langue du pays de provenance du patient.

Consultez le descriptif de la démarche: en format [vidéo](#) + [un guide](#) en format pdf

Notre Helpdesk est là pour vous

Des questions ou besoin d'assistance ?

Contactez notre Helpdesk :

- par téléphone : (+352) 2712 5018 33
- par email : helpdesk@esante.lu

Nos collègues sont à votre disposition pendant les heures de bureau : 8h00 à 18h00

Sur le site internet de l'Agence eSanté :

www.esante.lu

Sur la page dédiée du site internet de la Commission européenne :

https://health.ec.europa.eu/ehealth-digital-health-and-care/electronic-cross-border-health-services_en

Agence eSanté Luxembourg

Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé

Adresse postale: B.P 2511 L-1025 Luxembourg

Site Internet: www.esante.lu



Agence nationale
des informations partagées
dans le domaine de la santé

Contact Helpdesk:
Tél.: (+352) 27 12 50 18 33
Email: helpdesk@esante.lu